

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max.

**Absents excusés** : Madame KATSAOUNIS Carole, Messieurs KATSAOUNIS Bruce, DE BRUYNE Vincent

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 13/12/2024

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Nombre de membres présents** : 6

**OBJET : MODIFICATION STATUTAIRE PRISE DE COMPETENCE SANTE - CCJLVD**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes travaille actuellement à la création d'un centre de santé intercommunal.

Afin de pouvoir continuer à avancer sur ce projet, la Communauté de Communes a délibéré le 07 novembre 2024 pour prendre la compétence santé afférente rédigé comme suit :

*« Création et gestion de structures de soins de proximité de type centre de santé ou maison de santé regroupant des professionnels de santé dans le cadre d'une organisation coordonnée autour d'un projet de santé ».*

Monsieur le Maire rappelle que pour toute prise ou retrait de compétence, les Communes de l'Intercommunalité doivent délibérer dans les trois mois pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette modification statutaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Désapprouve le transfert à la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance de la compétence santé et accès aux soins dans les termes suivants :**  
*« Création et gestion de structures de soins de proximité de type centre de santé ou maison de santé regroupant des professionnels de santé dans le cadre d'une organisation coordonnée autour d'un projet de santé » ;*
- **Charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 23 décembre 2024,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

